



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 2131

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les souhaits exprimés par l'UNAPEI quant à l'insertion des personnes handicapées, qui est l'objectif premier de toute politique en leur faveur. En fonction de leur handicap, cette insertion se fait dans le cadre ou à partir d'une structure spécialisée, ou en milieu ordinaire. Or, dans le secteur protégé, il manquerait au moins 10 000 places en centres d'aide par le travail et 5 000 en maisons d'accueil spécialisées. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prendre des dispositions pour résoudre ce problème.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des besoins qui restent à satisfaire en matière d'accueil des personnes handicapées dans des structures adaptées à leurs besoins, en dépit des efforts importants qui ont d'ores et déjà été accomplis pour les satisfaire. Il convient en effet de rappeler que les capacités d'accueil dans les centres d'aide par le travail (CAT) sont passées de 58 300 en 1985 à 86 700 au 1er décembre 1997. Par ailleurs, l'assurance maladie finance les maisons d'accueil spécialisées (MAS) et conjointement avec les conseils généraux, des foyers à double tarification (FDT), dont le nombre total de places est passé de 3 400 à 16 800 pendant cette même période. Malgré les contraintes d'un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement entend poursuivre l'amélioration des capacités d'accueil de ces structures en assurant les conditions financières de leur développement. C'est ainsi que l'Etat financera sur son budget, au titre de l'année 1998, la création de 2 000 places supplémentaires de CAT et 500 places d'ateliers protégés et que des mesures nouvelles à hauteur de 250 MF inscrites dans la loi de financement de la sécurité sociale pour cette même année permettront notamment d'accroître les capacités d'hébergement dans les MAS et les FDT.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2131

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2574

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 684